



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018**

- **OUVERTURE DE LA SEANCE.**
- **VERIFICATION DU QUORUM** (Majorité de 15 membres présents)
- **PROCURATIONS**
- **DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

Monique DARDAUD, comme Secrétaire de Séance.

Daniel DUCLOS, comme Secrétaire de Séance Suppléant.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, M. ROUZE, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, Mme SEN, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY-BARTHERE, M. GUITTON, M. REULET, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, M. DAUTRY, M. GADIOUX, Mme MEERTENS

EXCUSES : Mme GOURVENNEC, Mme FRANCOIS, M. BOUCHER, Mme SAINT GENEZ, Mme AJELLO

- **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE**

Informations de Madame le Maire :

Communications de Madame le Maire

En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

L'encaissement et l'inscription au compte 7788 « produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2018, de l'indemnité fixée par la SMACL suite à un choc de véhicule sur le portail coulissant de Bel Air ayant eu lieu le 27 mars 2018. L'indemnité est fixée à 1080 euros d'après le rapport d'expertise, soit un solde de 780 € après déduction de la franchise contractuelle de 300 €.

Madame le Maire : *Avant que nous commençons ce dernier conseil municipal de l'année 2018, je vais vous demander de vous lever afin que nous fassions une minute de silence en hommage aux victimes de Strasbourg.*

Au niveau des informations et des communications, la principale chose que je voulais évoquer avec vous, c'est la décision qui a été prise par l'entreprise Ford qui nous a, je ne dirais pas surpris, mais quand même sonné : c'est une décision qui acte le refus de leur part de faire reprendre l'entreprise par le repreneur potentiel belge qui était Punch Powerglide.

Je ne vous cache pas qu'avec de très nombreux élus, que ce soit au niveau de la métropole, des différentes communes concernées, du Département ou encore de la Région, nous sommes assez estomaqués par le mépris et le cynisme de la direction de Ford, et je voulais vous informer qu'à l'instar de la motion qui a été proposée hier par le groupe Générations et qui a été votée à l'unanimité à la région, une motion identique sera proposée au niveau de Bordeaux Métropole. Le contenu de cette motion, d'une part, condamne l'attitude inadmissible de Ford mais surtout mandate le Président de la Région (et nous ferons de même pour le Président de la Métropole) pour que celui-ci puisse aller en justice et réclamer en particulier le remboursement des différentes aides publiques qui ont été versées à cette entreprise, entreprise qui n'a rien trouvé de mieux en guise de remerciement que mettre à la porte plus de 800 salariés et cracher à la figure de tout le monde, ce qui est absolument scandaleux. Je crois que Monsieur CONTE voulait intervenir sur ce sujet.

Monsieur CONTE : *Chers collègues, Mesdames, Messieurs, Madame le Maire,*

Lors du précédent conseil, j'intervenais déjà pour vous informer de ce dossier. Depuis, vous avez appris comme moi, jeudi dernier au soir, la position affirmée de FORD de rejeter le projet de reprise de l'usine de FAI par l'entreprise PUNCH.

C'est un véritable choc pour les salariés du site qui avaient gardé espoir. C'est un véritable scandale.

Cette usine implantée à Blanquefort depuis 1972 a touché des millions et des millions d'argent public depuis 1970 en commençant par la viabilisation du site payé par les contribuables girondins.

Nous avons, toutes et tous, vu la détresse des salariés devant le site, à la sortie de la réunion du CE, apprenant par les élus en pleurs, la mauvaise nouvelle. On ne passe pas 35 à 40 ans de sa vie dans une entreprise avec tous ses copains, sans comprendre la douleur profonde qui les ronge depuis tellement longtemps face aux incertitudes pour l'avenir.

Depuis 2006, nous savions tous que Ford voulait se désengager. La lutte des salariés avec leurs organisations syndicales a permis de repousser l'échéance. Mais cette lutte n'a jamais

permis d'obtenir, comme nous l'avions obtenu en 1981, un plan d'investissement important garantissant un business plan pour plus de 10 ans.

Depuis son implantation à Blanquefort, Ford a pratiqué en permanence le chantage à l'emploi pour toucher des aides financières conséquentes qu'aucune autre entreprise n'a perçues à ce jour.

Durant cette dernière période, 21 millions d'€ depuis 2011, et combien depuis 1970 ????

Cela pour arriver aujourd'hui jusqu'à refuser un projet de reprise par PUNCH, fabricant de boîtes de vitesse mondialement connu. Un plan de reprise des plus sérieux et économiquement viable.

Même les 850 salariés directement impactés venaient de décider par un vote, de valider le plan de reprise, acceptant le gel de leurs salaires pendant 3 ans et la suppression d'avantages conséquents comme, par exemple, 3 jours de RTT en moins par an.

Aux yeux de Ford, ce plan de reprise ne serait pas suffisamment avantageux pour les salariés et, pour cette unique raison, a choisi de fermer l'usine et de mettre au chômage les 850 salariés directs et de créer des difficultés aux 2000 salariés indirects qui, eux aussi, sont victimes de cette situation.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire au Président de la Métropole Alain Juppé, lors de la manifestation à Blanquefort il y a quelques jours, « Dans la mesure où Ford empêchait la reprise, il fallait trouver une solution radicale, mais au combien politique, de préempter voire de réquisitionner le site pour pouvoir le transmettre à un repreneur, Punch ou autre ». Oui chers collègues, ce site appartient collectivement aux contribuables et aux salariés, même si juridiquement, c'est Ford qui en est le propriétaire.

J'ai bien noté que dans la déclaration publiée d'Alain Juppé, Alain Rousset, Jean Luc Gleyze et de Véronique Ferreira, ils demandent aussi au législateur de durcir les obligations légales pour faciliter les conditions de reprise lorsqu'un repreneur sérieux se déclare, ce qui est le cas aujourd'hui à Blanquefort. Du Président Macron en passant par Bruno LEMAIRE, tous ont déclaré leur indignation, mais voilà, quelles sont leurs actions, leurs propositions pour sauver ce site industriel, face au refus de la multinationale Ford ?

N'est-il pas urgent de mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, la création d'une loi permettant un droit de préemption qui n'existe toujours pas aujourd'hui alors que certains députés l'avaient proposé au moment de l'affaire des Fralib, c'était, je crois bien, en 2015.

Madame le Maire, avec Madame le Maire de Blanquefort et tous les Maires du Département, il est maintenant urgent et nécessaire que vous portiez cette proposition ultime auprès de tous les députés pour qu'enfin, une loi permette de pouvoir préempter ou réquisitionner un site menacé, cela avant qu'une ruine industrielle s'installe dans une zone économique, surtout lorsque les collectivités ont beaucoup investi et c'est le cas à Blanquefort avec les infrastructures et l'arrivée du tram.

Sans cette loi, les dirigeants politiques ne feraient que tromper une fois de plus l'espoir des travailleurs et les familles.

A l'insulte de Ford faite à notre territoire, il ne faudrait pas y rajouter de tromperie politicienne.

Face à la décision scandaleuse et irresponsable de Ford, il est urgent que ce site soit mis sous la protection publique. Les salariés le demandent comme ils demandent le boycott des véhicules de cette marque.

La lutte va continuer pour sauver le maximum d'emplois, pour cette unité de production mais aussi pour la seconde dont on sait qu'elle est aussi en danger parce que Ford est l'unique donneur d'ordres et client.

Aujourd'hui c'est 850 emplois, auxquels 1300 de plus peuvent être menacés prochainement sans compter les emplois induits (2000 à 5000).

Madame le Maire :

Effectivement Monsieur CONTE a raison, c'est vrai que le pouvoir des politiques est quand même compliqué. Quand on a des entreprises dont le chiffre d'affaires est nettement supérieur au PIB d'un certain nombre de pays, on peut se poser des questions sur les capacités du politique à pouvoir lutter contre ce genre d'entreprise.

MOTION EN FAVEUR D'UNE ACTION CONJOINTE DES DEPARTEMENTS ET DES METROPOLES SUR UN TERRITOIRE COMMUN
--

Rapporteur : Laurent DUPUY BARTHERE

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

M. Dautry 1 abstention

Mme Meertens 1 abstention

M Gadioux 1 abstention

Le Haillan mérite un vrai changement : 4 voix CONTRE

Chers Collègues, vous nous demandez de voter cette motion pour exiger du gouvernement de ne pas s'engager sur la voie de la duplication de l'exemple lyonnais mis en place dès 2015.

Toutefois il est important de rappeler pour celles et ceux qui auraient perdu la mémoire, le combat permanent des élus et militants des forces progressistes : Insoumis, Communistes, Parti de Gauche, avec d'autres, qui ont alertés depuis longtemps les populations des dangers que représentaient les lois de décentralisation exigées par l'Union Européenne.

Nous disions:

« Sarkozy en avait rêvé mais n'avait pas osé l'entreprendre. Hollande et Valls se sentent en état de précipiter le démantèlement de la démocratie locale que le rapport Attali dès 2008 et la Commission Balladur préconisaient. » « L'objectif était plus que jamais de détruire l'échelon qui porte historiquement l'égalité des territoires: le Département. De constituer de grandes féodalités, Métropoles, ou Euro-Régions, en concurrence les unes avec les autres, directement liées à l'Union européenne. »

La mise en place des Euro-Régions, des Métropoles, sans que le peuple ait été concerté, revêt une importance stratégique pour le grand patronat et leurs complices politiques.

La Métropolisation n'est pas la réponse aux besoins de notre société et nous avons eu raison de ne pas s'abandonner à la mutualisation tout azimut de nos services.

Ce chantier de décentralisation, prévoyait plusieurs étapes, attaquant d'abord les conseils généraux (conseils départementaux), seule institution ayant une légitimité démocratique

propre. Ce premier objectif a été de les priver tout de suite de leur « compétence générale » qui leur permettait d'intervenir sur toutes les questions relatives à la vie départementale, même hors de leurs prérogatives spécifiques. C'était l'époque où nous comptabilisions les dettes cumulées de l'Etat (rappelez-vous du compteur sur les murs du Conseil général disparu depuis).

Le second objectif était et est toujours de carrément supprimer les départements et les cantons, les élections cantonales. A terme, l'administration départementale – préfecture, sous-préfectures, directions départementales etc. – tomberaient d'elles-mêmes.

Oui, camarades socialistes, vous avez raison aujourd'hui de défendre les institutions garantes de notre démocratie au plus près des citoyens et citoyennes que sont les départements avec leurs cantons, les communes.

Nous osons croire qu'il ne s'agit pas d'un combat de façade préélectorale car c'est tout de même vous qui n'aviez pas voulu entendre les arguments de celles et ceux parmi lesquels les élus et militants progressistes dans les communes, les cantons, les départements, les régions, y compris au Sénat et à l'assemblée Nationale qui se battaient et qui se battent encore contre le projet et processus de décentralisation dont nous savons toutes et tous que l'objectif était et est toujours de répondre aux injonctions de l'Union Européenne.

Vous prenez conscience aujourd'hui des risques négatifs pour les territoires et les populations. Pour notre part, nous poursuivrons seuls ou avec toutes celles et tous ceux qui le voudront notre combat permanent contre la suppression des départements que ce soit voulu par Mr SARKOZY, Messieurs VALLS-HOLLANDE ou aujourd'hui MACRON et son gouvernement.

Bien entendu nous voterons cette motion et nous souhaitons qu'elle puisse être votée à l'unanimité des élus.

Donc, vous l'aurez compris, la proposition que nous vous faisons, c'est de voter la motion sans en changer une virgule car nous en partageons tous les points qui sont évoqués ici.

Madame le Maire : *Vous dire que ce texte, comme vous avez pu le constater, a été voté sous forme d'un front républicain unis au sein du département et que si nous sommes ici, ça peut sembler curieux de vouloir passer une motion qui nous concerne pas directement puisqu'elle concernerait le département et la Métropole, mais je vous rappelle que nous faisons partie d'une Métropole et qu'à ce titre, nous sommes directement concernés et que derrière, ce qui se cache, c'est aussi une volonté plus ou moins clairement dite de faire disparaître à terme les communes et les élus locaux que nous sommes.*

Nous ne pouvons bien évidemment admettre cela dans la mesure où nous sommes effectivement les premiers interlocuteurs de nos administrés. Je ne vous cache pas non plus qu'il n'y a pas un grand enthousiasme de la part des élus métropolitains et du Président de la métropole à une fusion de ce type. Nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur ce sujet et aujourd'hui le projet, on l'espère, est mort et enterré, mais en attendant il nous a semblé quand même important et intéressant de vous proposer cette motion et de la voter.

...

Monsieur BOUSQUET : *Oui, je souhaitais au niveau de l'équipe et en particulier la partie société civile, revenir sur cette problématique plus globale entre l'équilibre des départements et de la région, et la problématique de raisonnement technocratique qui se déconnecte souvent du bon sens et de la proximité qui nous manque parfois au quotidien dans la*
PV CM 19/12/2018

réalisation et dans les décisions souvent largement argumentées avec des bonnes raisons économiques, sociales ou statistiques mais au final qui nécessite à mon sens, une réflexion plus terre à terre, proche des problématiques de nos concitoyens.

La suppression des départements, parce que c'est bien de cela que fait état le gouvernement en regroupant sous l'autorité des métropoles les périmètres élargis, ça veut dire concrètement un appauvrissement des zones rurales avec un aspirateur métropolitain.

Il ne faut pas se leurrer c'est bien vers cela qu'amènera des départements dont l'équilibre n'est pas exclusivement urbain, comme la région lyonnaise par exemple, qui est très différente des autres départements qui soutiennent ce type d'action et donc de travailler sur des équilibres entre des structures départementales qui ont un niveau de proximité qui est parfois beaucoup plus important que la métropole et ces massives technostructures.

Au-delà de ça, chacun a sa pierre à apporter à l'édifice, aussi bien la commune que le département, que la région, que la métropole mais il faut surtout éviter de tomber dans les travers des généralisations de solution standard et travailler en fonction et en s'appuyant sur les compétences, les performances, et les atouts de chacun.

Ce qui fait la force de nos territoires c'est bien l'équilibre, l'écoute de la proximité de ces acteurs et de pouvoir s'appuyer sur les forces vives, les performances, les compétences de tous.

Donc l'agilité, la subsidiarité passe inévitablement par la limitation de la massification des technostructures et par le développement de solutions simples et de proximité. Donc revenons au bon sens, et à notre sens, cette motion va totalement suivre cette logique en préservant certes un niveau supplémentaire mais avant tout, une qualité de service public sur nos territoires.

Monsieur CHAIGNE : *Madame le Maire, comme l'a repris le journaliste de Sud Ouest dans son article concernant le dernier Conseil Municipal, je cite : « pour l'opposition, Jean Fourcaud a indirectement piqué au vif la Maire en déclarant : « il faudra se pencher sur les gabegies inouïes des collectivités territoriales » fin de citation.*

Or, la fusion du département et de la Métropole sur le territoire de cette dernière est certainement l'occasion de commencer à faire quelques économies, ne serait-ce que sur les indemnités des élus !

En effet, cette fusion entraînerait la suppression d'au moins 15 cantons, soit 30 conseillers départementaux.

Le montant de l'indemnité d'un conseiller départemental est fonction de la population du département.

En Gironde, un conseiller départemental perçoit 2660 € par mois, 2927 € s'il est membre de la commission permanente ou 3725 € s'il est vice-président.

La suppression de 30 conseillers départementaux, de la moitié des vice-présidents, de la moitié des membres de la commission permanente et la diminution de l'indemnité des 36 restants du fait de la diminution de la population concernée, engendreraient une économie de plus 1 200 000 € par an.

Bien que cela mériterait des commentaires, je passe sous silence les problèmes d'absentéisme révélés par le journal Sud Ouest d'hier.

Madame le Maire, vous nous avez demandé comment faire des économies. Voilà une piste toute trouvée !

Pour en revenir à mon introduction et à lire votre motion, nous ne sommes pas surpris que vous soyez incapable de trouver des économies à faire au Haillan.

Nous voterons donc contre cette motion.

Madame le maire : *D'accord donc vous prenez le contre-pied du groupe que vous soutenez habituellement au niveau de Gironde Avenir, qui a voté comme un seul homme, de M.Breillat qui était au côté de Jean-Luc Gleyze, un samedi il y a quelques semaines de ça dans le hall du département pour soutenir les territoires. C'est une position un peu curieuse.*

Monsieur CHAIGNE : *Le contrepied je l'ai déjà pris si vous vous souvenez, j'ai pris le contrepied de Monsieur Mangon quand j'étais à vos côtés pour interdire le passage par la piste cyclable. Je n'appartiens à aucun parti politique donc les instances je m'en tape le coquillard.*

Madame le Maire : *C'est votre droit le plus absolu, je ne faisais que constater.*

Monsieur GADIOUX : *Bonsoir à tous, simplement juste pour vous dire qu'à titre personnel, je ne voterai pas contre cette motion, je vais m'abstenir. Simplement pour vous dire qu'effectivement je pense que le Conseil départemental est un organe qui est nécessaire qui est très certainement sujet à modification mais qui aujourd'hui compte tenu de la fusion des nouvelles régions et de la cacophonie qu'il y a dans l'organisation de ces nouvelles régions, avec des centres de décisions qui s'éloignent de plus en plus de la ruralité, je ne conçois pas effectivement que l'on puisse encore créer des gros nodules, excusez-moi l'expression, des « gros machins » où effectivement on ne sait plus à qui s'adresser. Donc à titre personnel, je m'abstiendrais sur cette motion de censure.*

Madame le Maire : *Très bien. Donc pour répondre à Monsieur CHAIGNE quand même, parler des gabegies en pointant du doigt les indemnités des élus, excusez-moi c'est d'un populisme crasse vous n'imaginez même pas. Ce que vous n'imaginez pas Monsieur CHAIGNE, c'est que si on transfère les compétences du département, qu'est ce qui va se passer ?*

Mécaniquement vous allez avoir plus d'élus au niveau de la Métropole parce que le travail qui est fait aujourd'hui par les élus du département, je ne crois pas qu'avec la charge de travail qu'on a déjà, un certain nombre d'élus métropolitains pourront le prendre en charge.

Donc il n'y aura aucune économie. Et il n'y en aura aucune dans la reprise d'un certain nombre de compétence par le département. Ecoutez ce que dit Monsieur Juppé au niveau de la métropole. Aujourd'hui on le sait, métropolisation et mutualisation coûtent plus d'argent que ce que ça coûtait préalablement.

On sait que pendant au moins 10 ans, ça nous coûtera plus cher que si on était resté en l'état, donc c'est une aberration d'imaginer qu'on va faire des économies dans ce domaine-là, je n'y crois pas une seule seconde.

Aujourd'hui, le département a des compétences, il faut qu'elles soient assumées avec des élus, avec du personnel. Je peux vous dire que notre collègue Carole GUERE qui s'occupe des collèges, ne ménage pas sa peine, et je passe un certain nombre d'autres élus de cette assemblée qui ne ménagent pas leur peine, ils y passent beaucoup d'énergie, et dire que c'est en faisant des économies sur les indemnités des élus, je le dis et je vous le répète c'est du populisme à « 3 balles. »

Monsieur CHAIGNE : *Et comment vous traitez l'absentéisme du département ?*

Madame le Maire : *Oui vous pouvez pointer l'absentéisme des députés, on peut aussi pointer l'absentéisme de certains élus communautaires. Ce n'est pas ça qui fera faire des économies pour autant. Ils peuvent continuer à venir, il y a peut-être d'autres choses sur lesquelles on pourrait faire des économies. Voyez par exemple quand on délègue au privé de l'adduction d'eau...ce genre de chose, là on pourrait faire des économies.*

Quand on a concédé au privé les autoroutes avec des taux de marges à 20%, là oui on pourrait faire des économies et récupérer de l'argent. Sûrement pas sur l'indemnité des élus, Monsieur CHAIGNE.

Madame GUERE : *Je ne vais pas tomber dans la polémique, dans la perche que vous tendez pour tomber dans le populisme parce que je trouve qu'une fois de plus, vous avez, je vous le dis sincèrement, un discours complètement inintéressant. C'est mon analyse, vous n'y connaissez rien Monsieur CHAIGNE. Je vais vous inviter, voyez, je vais vous tendre la main, je vais vous inviter à passer quelque jours au département, parce que vous parlez de dossiers, vous parlez de choses que vous ne connaissez pas, et quand on ne connaît pas, on ne maîtrise pas. Vous parlez de l'absentéisme des élus.*

Monsieur CHAIGNE: *Ce n'est pas moi, c'est le journal Sud-Ouest.*

Madame GUERE : *Donc vous parlez sans avoir cherché un peu plus, sans avoir gratté un peu plus. Le journal Sud-Ouest a repris les propos du conseiller départemental Grégoire De Founas, Rassemblement national, qui n'a pas d'autre os à ronger que l'absentéisme.*

Il n'est pas exemplaire non plus en terme de présence, je vous rassure. Mais moi je vous invite à venir aux commissions permanentes, tous les groupes sont toujours là, je vous invite à venir aux séances plénières, nous sommes toujours là aussi. Aux commissions où quand on ne peut pas se déplacer, on peut le faire par visio-conférence. Donc il y a absentéisme et absentéisme. On peut ne pas être présent dans une salle mais juste être présent sur l'écran et participer à la réunion.

Je ne vais pas m'étendre sur ce que vous cherchez une fois de plus, à gratter en terme de finances publiques parce que là aussi, je crois que vous n'y connaissez rien. Ce qui me rassure c'est que pour une fois vous avez réussi à comprendre un petit peu où se situe le niveau de chaque chiffre mais je pense que tout à l'heure quand on parlera des RH, vous retombez une fois de plus, dans ce que vous cherchez toujours à faire, c'est-à-dire à dire que l'argent public est mal géré et dépensé n'importe comment, puisque vous n'avez que ça, Monsieur, en terme de « dossier. »

Monsieur ROUZE : *Je ne vais pas rentrer dans le débat des instances. Je crois que l'important est de savoir quelle structure ou quelle organisation permet le mieux la redistribution. Je crois qu'il y a des gens qui, ces derniers temps, ont fait part de ce problème.*

Je crois qu'il y a un problème actuellement dans notre pays, c'est la redistribution. Est-ce que le département est utile pour cette redistribution ? Je pense que oui. Est-ce que la Métropole est dangereuse pour cette redistribution ? Je pense que oui. C'est tout simplement ça. Je ne crois pas qu'il faut essayer de savoir qui coûte ou qui ne coûte pas, il faut savoir qu'est ce qui est le plus utile pour les gens qui souffrent et qui sont en précarité.

Madame GUERE : *Juste, il y a quelque chose que j'aime bien quand on me parle des communes, des départements, des régions, il y a un terme que j'aime bien. Alors certains parlent sans connaître de « mille-feuilles », de strates, mais moi j'aime bien le terme de*

complémentarité, on est tous complémentaires finalement pour s'occuper de nos concitoyens et concitoyennes.

Monsieur GADIOUX : *Simplement un petit rappel Madame le Maire. Même si on a des avis divergents, que Monsieur GHILLAIN ait des interventions un peu plus calmes.*

Monsieur BOUSQUET : *Je voulais juste pour terminer, et on ne me taxera pas de citer uniquement des auteurs que je soutiens bec et ongle, à fortiori de gauche, c'est la déclaration du premier ministre Edouard Philippe à la clôture du Congrès des Maires de cette année qui relevait fort justement que la « loi Notre » avait certainement manqué de nuances et d'efficacité dans la prise en compte des spécificités locales, je vous le résume, et qu'il était urgent de raisonner de façon plus pragmatique, plus efficace en écoutant les acteurs de terrain, en trouvant des solutions astucieuses et agiles pour éviter justement des effets de masses ou des effets binaires.*

Je vous résume, ce n'était pas tout à fait ses termes mais le fond était vraiment celui-ci. Et notamment en saluant chaleureusement les présidents d'Associations des Régions de France et des Départements de France. Je pense, malgré tout, que c'est un sujet qui est en train de revenir vers un réalisme un petit peu plus raisonnable plutôt que vers des positions extrêmes qui manquent d'efficacité.

N° 114/18 - FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS - DECISION

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

M. Gadioux 1 voix POUR

Mme Meertens 1 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions (M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, Mme AJELLO, M. DAUTRY, Mme SAINT GENES)

N° 115/18 FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE 2019 » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : UNANIMITE

N° 116/18 – LES COGITATIONS / AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : UNANIMITE

N° 117/18 - REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS D'ECRITURE BREF

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : UNANIMITE

N° 118/18 RATATAM ! - VENTE DE CASQUETTES - TARIF - DECISION

Rapporteur : Andréa KISS

VOTE : UNANIMITE

N° 119/18 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 VERSEES AUX ASSOCIATIONS LOCALES
--

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : UNANIMITE

Monsieur GADIOUX : *Madame le Maire, juste une petite précision : l'année dernière, lors du conseil municipal du 20 décembre 2017, je vous ai fait une demande, d'avoir dans un tableau, l'objet social des associations, pour savoir qui fait quoi ? Pour voir quel était leurs bilans, et vous m'aviez répondu : « C'est quelque chose que l'on peut organiser pour l'année prochaine, d'ici là vous les connaîtrez toutes ».*

Alors effectivement je les connais, mais il aurait été judicieux, comme vous l'avez dit sur le procès-verbal de l'année dernière, d'avoir au moins un petit descriptif de chaque association, pour avoir un peu plus de détails et je note que lors du tableau de présentation de commission, on n'avait que le montant du budget 2019, on n'avait pas celui de 2018 donc on ne connaissait pas les variations. Donc ça serait intéressant d'avoir tout le travail de commission, à la fois, le BP N-1 le BP N et un petit peu de détails, sur l'objet social, par exemple : « qui est le président ? » donc, un peu plus d'informations, comme vous vous y étiez engagée, l'année dernière.

Madame le Maire :

Je ne m'y étais pas engagée, j'avais dit que l'on pouvait l'étudier. Vous l'avez reconnu vous-même maintenant, au bout de presque 5 ans de mandat, vous les connaissez, il serait temps ! Les explications étaient données en commission, le problème, c'est que vous n'y venez pas, donc, moi je ne vais pas m'amuser à faire des tableaux et des documents. Mes services sont occupés à plein d'autres choses donc maintenant que vous les connaissez, il n'y a pas nécessité de donner plus d'explications. Vous avez tout, le montant, vous avez ce qui est indispensable, le nom de l'association, ce qui a été versé l'an dernier et la proposition qui a été faite cette année. S'il y a des associations que vous ne connaissez pas, on vous donnera l'explication, mais à priori toutes ces explications sont étudiées en commission, au niveau des élus du groupe majoritaire, nous les connaissons toutes !

Monsieur GADIOUX : *Je précise que ça ne fait pas 5 ans que je suis élu de l'opposition... et c'est bien dommage parce qu'on irait un peu plus vite...*

Madame le Maire : *Je ne vois pas en quoi on irait plus vite... Oui, ça ne fait pas 5 ans que vous êtes élu, ça fait 3 ans, je pense qu'en 3 ans on a largement le temps d'aller consulter le fichier des associations qui est en ligne sur le site de la Mairie, et en commissions de poser toutes les questions nécessaires mais encore faut-il y venir...*

Je tiens à rappeler que c'est une enveloppe globale qui ne bouge pas. Il y a aussi, la mise à disposition à titre gratuit des salles, du matériel, du temps passé par nos services techniques, ce n'est pas le cas dans toutes les villes. Je tiens aussi à remercier les associations qui font preuve de modération et qui savent nous demander la juste subvention, nécessaire à leur bon fonctionnement et ne pas aller dans la surenchère. C'est très appréciable de pouvoir travailler avec beaucoup d'entre elles dans ces conditions.

N° 120/18 CONVENTIONS DE PARTENARIAT VILLE - ASSOCIATIONS

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : UNANIMITE

**N° 121/18 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L’ASSOCIATION
« ALADIN, UN REVE POUR UN ENFANT MALADE »**

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : UNANIMITE

N° 122/18 – APPROBATION RAPPORT CLECT DU 9 NOVEMBRE 2018

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

**N° 123/18 MUTUALISATION – REVISION DU NIVEAU DE SERVICES 2017-2018
SUR EXERCICE 2018 – DECISION - AUTORISATION**

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

N° 124/18– BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Jean- Michel BOUSQUET

VOTE :Majorité Municipale : 22 voix POUR

M. Dautry 1 abstention

Mme Meertens 1 abstention

Le Haillan mérite un vrai changement 5 voix CONTRE

N° 125/18 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL– BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Jean- Michel BOUSQUET

VOTE :Majorité Municipale : 22 voix POUR

M. Dautry 1 abstention

Mme Meertens 1 abstention

Le Haillan mérite un vrai changement 5 voix CONTRE

N° 126/18 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Jean- Michel BOUSQUET

VOTE :Majorité Municipale : 22 voix POUR

M. Dautry 1 abstention

Mme Meertens 1 abstention

Le Haillan mérite un vrai changement 5 voix CONTRE

Je vous propose cette année encore de regrouper la présentation des 3 délibérations relatives au budget 2019.

Si vous êtes d'accord nous vous proposons un vote global de budget préférentiellement à un vote par chapitre ?

Le budget 2019 s'inscrit cette année encore dans une trajectoire d'efforts avec une forte participation au redressement de l'Etat tant par les mécanismes de baisse dissimulée de la DGF que par la participation au fond de péréquation qu'est le FPIC.

Dans ce contexte, le budget 2019 porte plus fortement même que les budgets précédents, la réalisation de nos engagements, tant dans son fonctionnement que dans l'important programme d'investissement.

Je ferai cette année encore une présentation claire, complète et représentative de ce budget en m'appuyant sur des chiffres clés

1) Les grands équilibres ou plus simplement les chiffres

Un budget total de 19 178 900€, avec

Section de fonctionnement : 14 365 900€ au total

Dont 12 713 054€ de dépenses réelles de fonctionnement et 1 652 346€ d'opérations d'ordres.

Au niveau des principaux chapitres, ce sont :

2 644 570€ au chapitre 011 (les charges courantes de fonctionnement)

8 000 000€ au chapitre 012 (le personnel)

1 708 784€ au chapitre 65 (autres charges)

Le virement à la section d'investissement, c'est-à-dire notre autofinancement, est en légère hausse à hauteur de 1 410 846€

Section d'investissement : la section s'établit cette année à 4 371 000€ dont 3 916 000€ de dépenses d'équipements et 455 000€ de remboursement de la dette.

Le solde représente les dépenses d'ordre.

PV CM 19/12/2018

2) Le programme 2019 d'investissement

Ce programme en hausse de + 38,1% par rapport à 2018, traduit la réalisation effective d'investissements étudiés ou préparés les années précédentes, conformément à nos engagements et au Plan Pluri Annuel d'Investissement.

→ La restructuration du centre de loisirs de Bel Air, le service jeunesse et un nouveau dojo pour 1 600 000€

→ La restructuration et l'extension de l'école élémentaire Luzerne (restauration, APS, classe) pour 575 000€

→ La participation à l'achèvement de la piscine intercommunale du Pinsan pour 300 000€

→ La création de plusieurs aires de jeux dont une importante sur le site de la Luzerne pour 140 000€

→ Les études et le choix d'un maître d'œuvre pour la halle couverte Place François Mitterrand

→ L'équipement du nouvel espace associatif de la Sablière qui s'achèvera cet été pour 20 000€

→ La préparation (réseaux, étanchéité, structure) du bâti pour notre bar-brasserie en face de la future halle

→ Le renouvellement de notre parc d'éclairage public pour 100 000€

→ Et enfin sans être exhaustif, quasiment 400 000€ pour la réhabilitation de nos patrimoines, le renouvellement des matériels et les économies d'énergies

Ce programme sera financé par

→ Notre autofinancement à hauteur de 1 410 846€

→ Les subventions à hauteur de 400 000€

→ Les dotations et principalement le FCTVA à hauteur de 550 000€

→ L'emprunt à hauteur de 2 010 154€

Cette année encore, même si le volume est plus important que les années passées, le recours à l'emprunt (moins de 50% cependant du montant de l'Investissement) permet d'équilibrer ce budget.

3) Le Budget de Fonctionnement

a) Les dépenses

Vous n'aurez pas manqué de constater cette année une section de fonctionnement en nette progression, à hauteur de 12 713 054€ pour les dépenses réelles, à comparer aux 12 294 000€ de 2018 (BP à BP)

Cette évolution de 3,41% correspond à deux principaux éléments :

→ la mise en service de deux grands équipements quasiment en année pleine, à savoir la piscine et la Maison de la Petite Enfance

→ le maintien de la qualité et des services publics municipaux

Dans le détail

Le chapitre 011 (ou les charges de fonctionnement courantes) reste maîtrisé à +0,81% soit +21 170€. Cette hausse traduit quasi-exclusivement l'impact de la location des bungalows de l'école élémentaire Luzerne ainsi que l'augmentation des carburants. J'en profite au passage pour souligner l'incohérence ou l'aveuglement gouvernemental qui contrairement à ses discours augmente les charges des collectivités et baisse leurs ressources... Cherchez l'erreur... ou la volonté de démanteler et privatiser notre service public !

Le chapitre 65 ou autres charges courantes augmente de +5,42% et intègrera principalement la participation maîtrisée au fonctionnement de la piscine du Pinsan.

Le chapitre 012, plus simplement les dépenses de personnels et dépenses connexes (dont les assurances)

Celui-ci va effectivement augmenter de +4,17% soit + 320 000€ de BP à BP. Pourquoi une telle augmentation, s'insurgeront invariablement certains ?

Simplement comme je vous le disais au début de ce chapitre pour intégrer la Maison de la Petite Enfance, d'abord, dont les dépenses de fonctionnement sont essentiellement du personnel (environ + 200 000€, compensés en partie par des recettes de la CAF via notre vertueuse politique en faveur de la jeunesse, l'éducation et l'enfance).

Ainsi que par la volonté de l'équipe municipale de maintenir la qualité du service assuré par nos agents en augmentant le volume consacré au remplacement notamment des maternités ou maladies (hélas souvent longues et/ou douloureuses) à hauteur de +200 000€ ce qui représente environ 6/7 postes en équivalent temps plein sur la base du salaire moyen de nos collaborateurs.

A cela s'ajoute comme chaque année le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à peu près stable à hauteur de 100 000€, et la suite de l'impact des réformes de l'état en direction des agents (PPCR). Si vous avez bien suivi ces chiffres, la somme de ces mesures est nettement supérieure à l'augmentation réelle du chapitre, simplement parce que nous poursuivons bien entendu nos efforts d'organisation et d'optimisation de nos effectifs.

Je terminerai ce volet par les participations de la ville à ses établissements aux budgets annexes :

Le CCAS : une participation en hausse du budget principal de +10% à 330 000€ (de BP à BP) pour tenir compte de la réalité sociale de notre commune.

La source : une participation stable à hauteur de 200 000€

Le budget annexe spectacle, une participation stable à hauteur de 605 000€

b) Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent cette année à 14 123 900€ en hausse de 3,64% de BP à BP. Cette notable progression permet ainsi d'éviter un effet ciseaux (hausse des dépenses supérieure à celle des recettes)

Elle s'explique simplement par deux phénomènes cohérents : la prise en compte de nos nouveaux équipements intégrés dans la Convention Territoriale Globale avec la CAF qui amène une revalorisation de leur participation et la hausse des recettes fiscales due la dynamique physique des bases (en l'occurrence les nouveaux logements) et à une bonne dynamique des droits de mutation.

Cela ne doit pas obérer la baisse confirmée des participations de l'Etat avec une DGF qui s'établit à 150 000€ soit -50 000€ par rapport à 2018 et -858 000€/an par rapport à 2014.

Ce sont donc bien les nouveaux logements qui permettent d'assumer les nouveaux besoins.

Il y a une logique imparable à ce principe et je le redis : il n'y a aucune augmentation des taux d'imposition communaux.

J'irais même plus loin car nous financerons ainsi par cet effet d'échelle l'accès à la nouvelle piscine tant attendu entre autre.

Cette dynamique n'en reste pas moins fragile pour éviter tout effet ciseaux et pour maintenir nos finances saines et équilibrées. Sur le plan technique, vous aurez enfin noté une évolution de BP à BP avec la compensation de la taxe d'habitation dégrévée par l'Etat du chapitre 73 au chapitre 74, cela explique les écarts au chapitre.

4) Budget annexe régie des spectacles

Il s'établit cette année à 879 650€ en dépenses et en recettes décomposés en :

- Section de fonctionnement 823 900€ et section d'investissement 550 750€*

En hausse de 31 900€, cela s'explique encore et toujours par la réussite de la programmation culturelle qui nous permet grâce au travail des élus et des équipes de la ville d'être enviés, tout en étant efficaces économiquement.

Ainsi la contribution du budget principal restera stable par rapport au BP 2018 à hauteur de 605 000€. Cette maturité nous permet en outre cette année de stabiliser les effectifs pérennes en transformant les vacations techniques (intermittents) en un poste de régisseur technique titulaire. Encore une illustration du fait que l'augmentation de la masse financière du personnel n'est pas une gabegie mais au contraire la qualité pour notre service public à un coût pertinent.

En conclusion, je commencerais par rappeler mon principe de base « Raisonsons globalement ».

Que constatons-nous ? Un budget volontariste par un volume d'investissement important et conforme au PPI voire plus, un budget de fonctionnement sans effet ciseau et qui supporte nos nouveaux équipements ainsi que les moyens de maintenir notre service public local pour tous les Haillannais. Ni plus, ni moins, sans hypocrisie, mauvaise foi ou langue de bois.

Monsieur CHAIGNE : *Madame le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances,*

Dans votre note synthétique vous écrivez, je cite : « le budget 2019 s'inscrit dans une trajectoire d'efforts avec une participation significative à la contrainte nationale » fin de citation.

Je ne sais pas ce que vous entendez par participation significative à la contrainte nationale, mais si c'est le fait que la DGF passe de 200 000 € en 2018 à 150 000 € en 2019 soit une baisse de 50 000 € sur un montant total de recettes réelles de fonctionnement de plus de 14 millions d'euros (14 123 900 € pour être précis), nous considérons que c'est une vaste fumisterie !

Comme toujours, vous minimisez vos recettes de fonctionnement.

Chapitre 73 : Impôts et taxes, *vous voulez nous faire croire que celles-ci sont en progression 11,92 %.*

Vous annoncez page 4 de votre note, une augmentation de recette de 3% sur ce chapitre, soit un montant 11 204 500 €. Or, suite au réajustement de 200 000 € du BP 2018 par la DM n°1 et la réintégration pour 2018 des 820 000 € de la dotation de compensation de l'Etat sur la taxe d'habitation, le montant auquel il faut se référer est de 11 031 500 € (10 211 500 + 820 000)

Si on applique vos 3% sur ces 11 031 500 €, le montant est de 11 362 445 € soit une progression d'environ seulement 1,5 %.

Cette présentation n'est pas sérieuse dans la mesure où elle n'est pas à périmètre équivalent et qu'elle ne reflète pas la réalité de ce que vous annoncez : à savoir une progression réelle de 1.5 % au lieu de 3%.

Chapitre 74 : Dotations et participations, vous annoncez une baisse de 25,49 % c'est de l'enfumage car l'an dernier, vous avez inscrit dans ce chapitre les 820 000 € de la compensation de l'état concernant la taxe d'habitation.

Si on retire cette somme des dotations et participation pour l'année 2018 le montant réel de ce chapitre est de 1 779 500 € (2 599 500 € - 820 000 €).

Ce n'est donc pas une baisse sur ce chapitre mais une augmentation de plus de 8,8 %

Ce que vous appelez une participation significative à la contrainte nationale, se traduit par des recettes réelles de fonctionnement en progression de plus de 2% ! Heureusement que les taux d'impositions sont restés stables !

Concernant les dépenses de fonctionnement,

Chapitre 012 : Charges de personnels et assimilés, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement ne sera pas de 62,93% comme vous l'indiquez mais supérieur à 65 %.

En effet, monsieur l'adjoint aux finances, comment pouvez-vous inscrire 8 000 000 € de dépenses sur ce chapitre au BP 2019 alors qu'au BS 2018 et suite à la DM n°1 du budget 2018 vous les avez faites passer de 7 680 000 € à 8 020 000 € ?

En plus, page 9 de votre note synthétique vous indiquez :

- + 200 000 € - Impact ouverture de la maison de la petite enfance.
- + 200 000 € - Autres mesures organisationnelle – remplacement
- - 100 000 € - Modification des rythmes scolaires (retour semaine à 4 Jours)
- Non estimé - GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Non estimé – Les effets de la revalorisation liés à la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) gelés en 2018 et reportés en 2019.

A tout cela viennent s'ajouter :

- Les 16 postes créés au 1^{er} janvier 2019 comme nous allons le voir dans une délibération suivante
- L'incidence en année pleine de tous les postes créés au cours de l'année 2018.

L'augmentation de BP à BP ne sera pas de 4,17% comme vous l'indiquez mais pratiquement de 9 % ! Soit un montant total que nous pouvons estimer à environ 8 350 000 €.

Nous le redisons, cette présentation n'est pas sérieuse !

Chapitre 66 : Charge financière,

Monsieur l'adjoint aux finances, vous nous expliquerez comment vous pouvez écrire page 10 de votre note synthétique, au début de vos commentaires sur les charges financières je cite : « ce chapitre diminue de 6,60 % » fin de citation, et de conclure page 11 sur ce même

chapitre, je cite : « l'extension de certains emprunts compense les frais financiers issus des nouveaux emprunts mobilisés » fin de citation.

Je n'ai sans doute pas votre subtilité d'esprit mais pour le mien qui est assez cartésien, il y a pour le moins une incohérence entre ces deux affirmations !

Enfin pour terminer, Monsieur l'adjoint aux finances vous nous indiquerez pourquoi le montant de la ligne 60623 – Alimentation - passe de 95 800 € à 40 750 € soit une baisse de plus de moitié (- 57 %). Le retour à la semaine à 4 jours n'explique pas tout !

Je vous remercie.

Monsieur BOUSQUET : La participation significative à la contrainte nationale : je ne suis pas d'accord avec votre analyse. Si nous revenons à 2014, c'est bien 850 000 € qui nous manquent dans la caisse. En compensation, je n'ai trouvé aucune baisse des charges appliquée à la collectivité. Donc la participation reste significative. D'autant que sur ce chiffre là, il n'y a que la partie liée à la DGF. D'autres effets plus pervers viennent gréver notre budget : l'augmentation du prix des carburants, la participation à la péréquation des autres collectivités territoriales.

Concernant la minimisation des recettes de fonctionnement, effectivement les participations augmentent mais une partie des participations est liée à la CTG avec la CAF, il y a des dépenses engagées par la Ville, donc c'est vrai que les recettes augmentent mais moins vite que les dépenses que nous supportons. Quand on compare l'augmentation des périmètres sur nos services liée à l'augmentation de la population, c'est adossé à l'augmentation des aides à pourcentage constant par la CAF et les dispositifs liés à notre politique.

C'est bien à cela que correspond l'augmentation des participations.

Revenons aux dépenses de personnel. Les chiffres sont justes. Si la somme des budgets 2018 s'élève à 8 020 000, le fait que nous rajoutions des services et que nous rationalisons nos dépenses traduit bien les efforts de gestion qui sont réalisés. Dans les 8 020 000 du budget 2018, nous avons intégré l'augmentation des remplacements que nous consoliderons au budget 2019. On retrouve dans les décisions modificatives des éléments structurels du BP 2019. Il y a une continuité.

La Maison de la petite enfance : il y a 200 000 € de plus qui n'apparaîtront pas dans le budget 2019 parce que ça correspond à des économies de gestion réalisées.

Concernant les charges financières : si nous enlevons les emprunts, effectivement la baisse des charges financières sera plus importante parce que nous nous désendettions. L'un compense l'autre, pas de façon complète mais, avec malgré tout, une baisse des charges financières de 6,6 % qui est le delta des charges des nouveaux emprunts moins les charges des anciens qui se sont éteints.

La ligne 60623 : elle correspond aux acquisitions de produits alimentaires directement par la collectivité. Elle est compensée par deux autres lignes, la ligne 6042 et la ligne 611 qui passent respectivement de 698 100 € à 710 750 € et 184 600 à 192 650 €. Les goûters des enfants ont été basculés dans la prestation de services et plus achetés directement. C'est un transfert de ligne à ligne et surtout pas une réduction de la qualité des services.

Monsieur FABRE :

Moment important pour notre collectivité, le vote du budget communal témoigne des choix que les élus font pour les habitants.

Dans cette période difficile, où les aides se raréfient, où nos concitoyens sont confrontés à des problèmes de plus en plus difficiles à supporter, les communes restent pour beaucoup des interlocuteurs privilégiés.

Notre CCAS est de plus en plus sollicité, les associations caritatives sont de plus en plus fréquentées. Le dispositif « Pass asso » est de plus en plus utilisé.

Notre territoire communal est de plus en plus attractif de part la proximité avec les pôles d'emplois, mais nous croyons aussi que c'est grâce à la qualité de vie que nous avons su maintenir notamment avec les offres et les services que nous mettons en œuvre :

Quelques illustrations :

- *Le scolaire : réfections des écoles, financement des classes transplantées, financement des séances de piscine.*
- *La petite enfance : création de la maison de la petite enfance*
- *La vie associative : maintien des subventions et construction de locaux appropriés,*
- *La vie culturelle : parce que nous avons choisi de ne pas diminuer cette offre sur notre commune. Cela aurait été facile de renoncer aux mercredis du Haillan, aux séances de cinéma et aux spectacles de l'Entrepôt.*

C'est bien parce que nous avons refusé, avec vous, Mme le Maire, que notre ville devienne une cité dortoir, que nous avons choisi ensemble de continuer à faire du Haillan une ville équilibrée qui préserve le cadre de vie, une ville solidaire et innovante, une ville animée et équipée, une ville au service de ses habitants, une ville dynamique et porteuse d'emplois et une ville qui écoute et qui communique

Gérer une ville, c'est bien entendu faire des choix. Et les options étaient certainement beaucoup plus faciles à prendre quand la DGF avoisinait le million d'euros, que lorsqu'elle passe en dessous des 200.000 euros.

Aujourd'hui la perte d'une entreprise comme Thales pénalise les finances de la commune. Les incertitudes concernant la taxe d'habitation sont importantes. Les promesses de compensation vont-elles être tenues ? À quelle hauteur et jusqu'à quand ?

Laisser croire aux habitants du Haillan, que nous pouvons encore diminuer nos recettes fiscales sans prendre le risque de dégrader la qualité des services à la population est un mensonge.

Parler de « gabegie » sur les salaires en laissant croire aux Habitants du Haillan que nous employons des salariés trop payés et inutiles est un mensonge.

Oui il aurait été facile de ne pas cofinancer la piscine intercommunale d'Eysines dont les habitants du Haillan vont bénéficier

Oui il serait facile de dire aux Haillanais que l'on diminue le nombre de places en crèche.

Oui il serait facile de dire que l'on ne reconstruit pas un espace associatif digne de ce nom pour nos associations.

Oui il serait facile de ne pas chercher à maintenir et à développer notre offre culturelle.

Oui il serait facile de diminuer les subventions aux associations, en leur disant d'augmenter les cotisations.

Vous avez choisi, Madame le Maire, de ne pas tomber dans cette facilité, et de continuer à chercher des solutions, de plus en plus difficiles à trouver.

Vous avez choisi de le faire en respectant votre promesse de ne pas augmenter le taux communal d'imposition.

Pour ces raisons que nous partageons, que nous soutenons, que nous voulons voir perdurer pour notre commune, vous pouvez, Mme le Maire, être assurée du soutien des élus socialistes.

Merci de nous permettre de voter ce budget cohérent, réaliste et ambitieux.

Monsieur CHAIGNE : *Je veux juste répondre à Monsieur FABRE et dire que nous n'avons jamais parlé de gabegies sur les salaires mais plutôt de masse salariale, c'est complètement différent... La masse salariale, c'est qu'il y a trop d'employés municipaux*

Monsieur FABRE : *Et nous attendons que vous nous disiez qui doit-on supprimer...*

Monsieur CHAIGNE : *Nous vous le dirons en 2020...*

Madame le Maire : *C'est peu probable...*

Vous passez votre temps à ronger le chapitre 012... La maison de la petite enfance, c'est l'amélioration de l'offre pour les familles qui arrivent avec de très jeunes enfants donc lorsque la PMI ou la CAF nous dit qu'il y a des taux d'encadrement à respecter, je n'ai pas d'autres choix que d'embaucher du personnel, forcément le 012 augmente. En revanche, les recettes de la CAF qui, en moyenne, selon les dispositifs, ne se montent qu'à 50 ou 60 % n'apparaissent pas dans le 012, donc ne viennent pas baisser le 012.

Quand vous nous dites aussi qu'on ne contribue pas à l'effort national : en 2013 on avait 1 million de DGF, l'année prochaine ce sera 150 000... on est à 6 % d'effort. Et nous continuons avec tout cela à assurer les services pour la population du Haillan qui augmente. Je ne sais pas comment font mes services et les élus pour y arriver. Il y a des communes qui, depuis longtemps, ont renoncé à investir, ont diminué les subventions aux associations, ont renoncé à développer leur offre petite enfance, ont renoncé à moderniser leurs équipements sportifs... Très sincèrement, le procès que vous nous faites, je le trouve scandaleux...

Je ne vous parle même pas de tout ce qui nous a été transféré par l'Etat sans aucune compensation financière. Les PACS par exemple. Un PACS prend deux heures du temps d'un de mes agents. Nous avons deux fois plus de PACS que de mariages. C'est environ 80 PACS par an. Ça fait 160 heures, soit un mois de travail complet d'un agent. Cela n'a pas été compensé. Je sais que votre rêve est de tout externaliser mais je suis très méfiante par rapport à ça. Quand le privé commence à s'intéresser à des services publics, c'est que derrière, il y a de la rentabilité ; s'il y a de la rentabilité, c'est que le service public est capable de le faire à moindre coût...

Monsieur CONTE : *Je voudrais faire plaisir à Monsieur CHAIGNE parce que ça fait des années que j'entends la même musique. Si j'en crois ce que vous dites, le centre technique municipal ne fait pas trop correctement son travail. Par exemple, vous vous plaignez du ramassage des feuilles, que les rues sont sales, etc... Venez voir comment ils travaillent et vous verrez qu'avec les effectifs qu'on a, c'est un miracle d'arriver à, par exemple, avoir obtenu la maintien de la deuxième fleur cette année...*

La masse salariale, comment la réduire ? Ca fait 5 ans que la valeur du point n'a pas été revalorisée. Vous savez combien gagne un jardinier ? Franchement moi qui n'étais qu'un simple petit ouvrier chez Ford, je gagnais beaucoup plus. Quand on veut diminuer la masse salariale, regardez à qui vous vous adressez...

Voyez les gilets jaunes, des gens qui se plaignent à juste titre, comment vivre avec 1100 € par mois ?

Il y a des choses que l'on est obligé de sous-traiter mais on le paye beaucoup plus cher que si cela avait été fait en régie. Au lieu de dire « on verra en 2020 », osez nous dire sur quoi nous devons faire des économies parce que nous en avons fait, y compris au centre technique municipal

Monsieur CHAIGNE : *Si vous êtes dans la majorité, c'est pour le faire...*

Madame le Maire : *Je veux juste vous faire remarquer que vous votez toujours le tableau des subventions mais vous votez contre le budget qui permet de les verser, ça me semble un peu incongru...*

N° 127/18- BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2018 DECISION MODIFICATIVE N°2
--

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

N° 128/18 ADMISSIONS EN NON VALEUR – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

N° 129/18 ADHESION A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO) DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE (CDG 33)
--

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : UNANIMITE

N° 130/18 MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE ET PREVOYANCE)

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : UNANIMITE

N° 131/18 -- MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Mme Meertens 1 voix POUR

M. Dautry 1 abstention

M. Gadioux 1 abstention

Le Haillan mérite un vrai changement 4 voix CONTRE

Monsieur CHAIGNE : Madame le Maire, tout d'abord une question : est-ce pour m'empêcher de le critiquer que le tableau annexe IV n'est pas joint à cette délibération ?

Vous auriez pu me répondre qu'il est dans la maquette du budget qui nous a été transmis car effectivement, nous avons ce tableau !

Grâce à nos remarques incessantes et pour la première fois, ce n'est pas carnaval, ce tableau est cohérent avec le précédent !

Je ne dis pas qu'il est juste, je dis qu'il est cohérent.

Par cette délibération vous créez 16 emplois supplémentaires car la colonne du tableau « emplois permanents à temps complet » passe bien de 218 à 234.

Et pour la première fois, on y retrouve correctement les modifications apportées par la délibération :

- + 4 adjoints administratif principal de 1^{ère} classe
- + 1 adjoint technique
- + 3 auxiliaires de puériculture principale de 1^{ère} classe
- + 2 ATSEM principal 1^{ère} classe
- + 3 adjoints du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- + 3 adjoints animation principal de 2^{ème} classe
-

C'est ce que j'appelle un tableau cohérent mais pour qu'il soit juste, il eut fallu qu'il soit fait à partir d'une base juste et c'est ce que j'ai toujours contesté jusqu'à présent !

En revanche, il n'y pas de cohérence entre la délibération que vous nous présentez qui parle de création de 16 postes, je dis bien postes, et le tableau annexe IV qui lui, fait mention d'emplois permanents à temps complet. Donc il faudrait savoir : vous créez des postes ou des emplois ?

D'ailleurs, Madame le Maire, si ce tableau avait été aussi juste que vous le prétendez et si vous étiez à l'aise avec, comment expliquez-vous que je n'ai toujours pas reçu de réponse à la question simple et précise que je vous ai posé au dernier conseil municipal et transmise par mail à votre demande dès le lendemain 29 novembre ?

Pour mémoire la question était : où sont les délibérations qui ont modifiées le tableau des effectifs entre le CM du 26 septembre et celui du 21 novembre ?

Comme seule réponse, je n'ai reçu qu'hier un mail du Directeur Général de Services me proposant 3 dates (fin janvier 2019, vous n'êtes quand même pas stressé par les problématiques soulevées par ce tableau) pour une réunion de travail avec l'adjoint aux finances afin de, je cite : « travailler ensemble sur le tableau des effectifs de la commune et les explications qui s'y adossent » fin de citation.

Je vais bien entendu répondre favorablement à cette proposition mais je crois que je viens de vous démontrer, si besoin était, que je suis en mesure de comprendre si vos tableaux sont correctement mis à jour ou pas !

Monsieur BOUSQUET : *Par rapport au délai de réponse, j'ai aussi d'autres occupations avec le budget de la collectivité et je n'ai pas pu avant. Comme notre DRH, dont je souhaiterais la présence à notre rendez-vous, qui a quelques soucis de santé et elle ne reviendra que fin janvier, c'est pourquoi je vous ai proposé cette date.*

Monsieur DAUTRY : *Depuis le début de la séance, j'entends parler de l'opposition qui n'est jamais présente aux commissions. J'aimerais que vous fassiez un rectificatif : j'en ai un peu marre que vous mettiez tout le monde dans le même panier et que le journaliste parle de « l'opposition » ! Vous savez très bien qu'il y a trois oppositions et j'aimerais que les citoyens puissent y voir clair, aujourd'hui ce n'est pas le cas.*

La réunion que vous proposez à Monsieur CHAIGNE, est-elle ouverte à d'autres participants ?

Monsieur BOUSQUET : *Bien sûr. Souhaitez-vous une rencontre ensemble ou séparément ?*

Monsieur CHAIGNE : *Moi, je préférerai séparément*

Madame le Maire : *Très bien, nous proposerons donc à Monsieur DAUTRY une autre réunion.*

N°132/18 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'AUTRE LIEU DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE DES AGENTS MUNICIPAUX

Rapporteur : Michel REULET

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Ce dispositif est particulièrement vertueux car il s'agit de mettre à disposition des vélos d'occasion et éviter une surconsommation d'achat de neuf alors que nous avons au sein de l'Autre Lieu des vélos qui sont tout à fait en état de fonctionner*

Monsieur DUPUY BARTHERE : *Je lance un appel : si vous avez remisé dans vos garages ou greniers des vélos dont vous ne vous servez pas, nous serons très heureux de les récupérer et les remettre en état pour les mettre ensuite à disposition*

Madame le Maire : *Ce conseil est terminé. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2019*

